

ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF



ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF
158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

Assemblée générale

Jeudi 6 juin 2024

Le jeudi 6 juin 2024, à 16h45 à la Faculté de droit et science politique de Nice

Mesdames messieurs, chers adhérents, chers collègues,

comme à l'accoutumée, cette assemblée générale va permettre de soumettre à votre vote le rapport d'activité de notre association pour l'année universitaire écoulée jusqu'à la veille du présent colloque ainsi que son rapport financier, pour l'année universitaire 2023-2024 qui vient de s'écouler, avant d'évoquer brièvement devant vous les projets pour l'année à venir.

I – Rapport d'activité 2023-2024

- Manifestations scientifiques
- Prix et processus de sélection de candidatures

1) Les manifestations scientifiques de l'AFDA en 2022-2023

Lors de l'année écoulée, les activités de l'AFDA ont suivi leur rythme habituel, avec

- Le printemps de la recherche 2023 ,
- Celle du colloque annuel 2023
- Et L'organisation de la journée d'étude de décembre 2023

Quelques détails sur ces trois manifestations de la période écoulée et la publication de leurs actes :

- Le 14^{ème} printemps de la recherche, qui portait sur **L'année 1936**, et s'est tenu à Toulouse le 1^{er} juin 2023, a été publié à la RFDA *Revue Française de Droit Administratif*, dans le numéro 6 de 2023 (RFDA 2023, p. 1159 et s.)

L'AFDA renouvelle ses remerciements auprès des directeurs de la RFDA, les professeurs Pierre Delvolvé et Pierre Bon, pour la poursuite de ce beau et fidèle partenariat.

- Le **16^e colloque annuel sur *droit administratif général et droit administratif spécial*** a permis de nous retrouver en juin 2023 à Toulouse, à l'invitation de notre collègue Sébastien Saunier que nous remercions, ainsi que Mme Merli, responsable administrative et financière. Merci également à Jean-François Giacuzzo, le membre local de notre CA, alors vice-Président de l'Université, ainsi qu'aux trois laboratoires (*l'iDETCOM, l'IEJUC et l'Institut Maurice Hauriou*), qui ont conjugué leurs efforts avec ceux de l'Université, de la Faculté de droit et de la Ville de Toulouse pour nous offrir un magnifique accueil.

La publication de ses actes dans la collection particulière de l'AFDA au sein de la collection « Thèmes et commentaires » de Dalloz, est prévue pour septembre 2024.

Comme chaque année, nous remercions les éditions Dalloz, et plus particulièrement l'éditrice Madame Marina Brillé, de continuer d'accueillir la publication des travaux de l'AFDA.

- Enfin, le 1er décembre 2023 notre journée d'étude sur ***Le droit administratif et l'entreprise***, s'est tenue à l'Université Paris-Dauphine - PSL

Un immense merci à l'ensemble de l'équipe du CR2D qui nous a accueillis et tout particulièrement à sa directrice, le professeur Claudie Boiteau.

Les actes ont été publiés au 1^{er} numéro de la RFDA 2024 – RFDA dont nous remercions une nouvelle fois les directeurs – ceci d'autant plus que l'un a conclu cette journée d'étude et que l'autre conclura le colloque annuel en cours.

2) Les prix décernés par l'AFDA

- Le prix récompensant le meilleur mémoire de recherche de l'AFDA a été décerné en décembre 2023 à :

M. Pierre DAVID pour son mémoire intitulé « *Le contrat d'intégration républicain* », soutenu en 2023 à l'Université Sorbonne-Paris1, sous la direction de Xavier Dupré de Boulois.

Quelques précisions sur les modalités d'organisation de ce prix (qui consiste en une publication du mémoire en ligne sur le site de l'AFDA) : comme chaque année, les candidatures devaient présenter un mémoire soutenu dans le champ disciplinaire du droit

administratif et une lettre du directeur ou de la directrice de Master attestant de la qualité du travail présenté.

Le jury, que je remercie, était présidé par Charles André Dubreuil et composé en outre de Tiphaine Le Yoncourt, Sylvan Niquège, Gweltaz Eveillard et moi-même.

- **Le prix de thèse Jean Rivero 2023**, organisé une année sur deux conjointement par l'AFDA et l'AFDC, a été décerné le 1^{er} décembre 2023 à :

M. Rodolphe ROYAL pour sa thèse sur *Les limites constitutionnelles à la privatisation. Etude de droit comparé (France, Allemagne, Royaume-Uni)*, soutenue à l'Université Sorbonne-Paris1, sous la direction de Bertrand Mathieu.

Ce prix, qui récompense une thèse en droit des libertés, rédigée en langue française et soutenue en 2021 ou 2022, consiste en une publication gratuite de la thèse primée dans la collection « *Bibliothèque de droit public* » de la LGDJ – grâce à l'aimable partenariat pour lequel nous remercions le professeur Yves Gaudemet.

Le jury, présidé par Olivier Renaudie, était composé pour cette édition des membres suivants : Xavier Bioy ; Anne Levade ; Anna Neyrat ; Dominique Rousseau.

- **Le prix de thèse de l'AFDA 2023**, qui sera officiellement remis à son lauréat dans quelques instants,

a été décerné par un jury présidé par le professeur Martine Lombard et composé en, outre des membres suivants : Xavier Latour (Université Côte d'Azur) ; Olivia Bui-Xuan (Université d'Evry) ; Christophe Roux (Université Lyon 3) ; Gweltaz Eveillard (Université de Rennes et mb du CA de l'AFDA) ; Anne-Laure Girard (Université Panthéon-Assas, membre du CA de l'AFDA, que je remercie chaleureusement pour le travail accompli. Le prix (d'un montant de 1000 euros) qui sera remis dans un instant a été décerné à :

Monsieur Paul MOULIN pour sa thèse dédiée au *principe de mutabilité en droit administratif*, soutenue à l'Université Paris II Panthéon-Assas, sous la direction de.

- Quelques mots, enfin, sur **l'organisation du printemps de la recherche 2024** :

Le sujet de *l'année 1984* avait été choisi pour cette année 2024.

L'organisation de la sélection des projets de communication a été supervisée par Delphine Costa, avec un jury, composé cette année de Pierre Delvolvé, qui représentait la RFDA, Delphine Costa, Laurence Calandri et Olivier Renaudie.

Je les remercie, ainsi que Renaud Bourget, pour avoir accepté de présider et de conclure la séance d'hier, ainsi que les 4 lauréats, choisis parmi 13 candidatures provenant d'universités diversifiées – mais ne comptant que très peu de femmes (2) cette année (10 doctorants, 3 docteurs, 6 parisiens, 7 provinciaux).

Les actes seront, comme à l'accoutumée, publiés à la RFDA.

Avant de soumettre le présent rapport d'activité à votre vote, je voudrais adresser divers remerciements, en espérant n'en oublier aucun.

- Remerciements, d'abord, à l'équipe du Conseil d'administration de l'AFDA :

A tous en général, qui savent se rendre disponibles en dépit de leurs multiples obligations, afin d'animer nos réflexions et de faire progresser l'organisation de nos diverses activités.

Et tout spécialement à ceux d'entre nous qui ont assumé des responsabilités particulières cette année :

- François Blanc, notre trésorier, dont la tâche est lourde
 - Delphine Costa, vice-présidente, qui a supervisé l'organisation du *printemps de la recherche 2023*.
 - Anne-Laure Girard, vice-présidente, qui a supervisé l'organisation du *prix de thèse 2023*
 - Charles André Dubreuil, secrétaire général,
 - qui a supervisé l'organisation du prix du meilleur mémoire 2022-2023
 - et œuvre chaque année pour la publication des actes de nos colloques et journées d'étude.
 - Olivier Renaudie, responsable du *prix Jean Rivero 2023* et auquel l'organisation du présent colloque annuel, à Nice, sur le thème de la police administrative, doit beaucoup.
-
- Je remercie en outre tous les collègues qui ont siégé dans les jurys au nom du conseil d'administration de l'AFDA (Gweltaz Eveillard, Anna Neyrat, Tiphaine Le Yoncourt, Sylvan Niquège, Olivier Renaudie).
 - Je suis particulièrement redevable, cette année, à celles et ceux qui ont permis la continuité des activités de l'AFDA, tout particulièrement Anne-Laure Girard, Delphine Costa et François Blanc.

- Mme Ruiz, webmaster de l'AFDA
- Remerciements pour tous ceux qui ont permis l'organisation de nos diverses activités de l'année écoulée, qu'il s'agisse de manifestations scientifiques ou de prix à délivrer, dont les noms ont été cités plus haut.
- Remerciements renouvelés – même si je sors ici du cadre temporel du présent rapport d'activité - à toute l'équipe qui, autour de Xavier Latour, Pauline Türk et Alexandra Vitteaud, nous accueille aujourd'hui à Nice.

Le rapport d'activité est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée au professeur Anne-Laure Girard, qui représente le professeur François Blanc, Trésorier de l'AFDA.

II – Rapport financier 2023-2024

Comme les années précédentes, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

Au 5 juin 2024, le solde de ce compte s'élève à **15 169 euros : montant proche (en baisse de 500 euros) de celui de 2023 à la même époque.**

1. Recettes pour 2023-2024.

Les recettes de l'Association sont constituées par les adhésions de ses membres (personnes physiques et centres de recherche). Elles sont constituées également, depuis 2019, par un legs important de l'Institut français des sciences administratives à sa dissolution.

Pour cette année 2023-2024, **127 adhésions** de personnes physiques ont été encaissées au 5 juin 2023 (deux de plus que l'an passé à la même époque). La grande majorité des adhésions sont d'un montant de 30 euros. Les adhésions d'un montant de 10 euros, réservées aux étudiants, sont beaucoup moins nombreuses. Certains adhérents acceptent de soutenir plus l'AFDA en faisant un don en complément de leur adhésion via HelloAsso.

Centres de recherche

Rappel : depuis 2021, l'AFDA a un **numéro SIRET**. Elle peut par conséquent déposer des factures en ligne sur ce site internet Chorus ce qui facilite beaucoup l'adhésion des personnes morales.

Pour cette année 2023-2024, **neuf facultés, Chaire ou centres de recherche** ont adhéré (exactement comme l'an dernier). Nous tenons à les remercier chacun très vivement et à les mentionner ici :

- la Faculté de droit de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne

- Le Centre de recherches en droit administratif de l'Université Paris-Panthéon-Assas
- L'Institut Cujas de l'Université Paris-Panthéon-Assas
- La Chaire « OSE AJIR » de l'Université Paris-Panthéon-Assas
- Le Centre Léon Duguit de l'Université Evry Val d'Essonne
- L'Institut de recherche sur l'évolution de la Nation et de l'État de l'Université de Lorraine
- Le Centre Michel de l'Hospital, Université Clermont Auvergne
- Le Centre de Recherches et d'Études administratives de Montpellier
- L'Équipe de droit public de l'Université Jean Moulin Lyon III

Il est à noter que, pour la plupart, ce sont les mêmes centres de recherche qui adhèrent à l'AFDA chaque année. Nous tenons à remercier tout spécialement l'Université Paris-Panthéon-Assas pour son soutien spontané et constant.

C'est sur ce point – l'adhésion des centres de recherches – que la marge de progression du budget de l'AFDA est, de l'avis du trésorier, la plus importante. Le trésorier appelle les adhérents à tenter de convaincre leurs centres de recherche respectifs de soutenir nos travaux.

2. Dépenses pour 2023-2024

Outre les frais d'assurance (412,73 euros – en hausse chaque année depuis 3 ans) et de gestion bancaire (31,80, comme l'an dernier), l'AFDA a engagé cette année les dépenses suivantes :

- 1493 euros pour la gestion annuelle de site de l'AFDA
- Frais d'hébergement du site internet : 43,20

En outre, l'AFDA a contribué financièrement à la journée d'études « *Le droit administratif et l'entreprise* » organisée à **l'Université Paris-Dauphine** le 1^{er} décembre 2023, en prenant en charge les frais de transport des intervenants pour un montant total de 366 euros (contre 244 euros pour la précédente journée en décembre 2022).

S'agissant du présent colloque de Nice, l'AFDA prend en charge directement les déplacements en voiture, en train et en avion – beaucoup d'avions cette année – des intervenants, du lauréat du prix de thèse et des lauréats du printemps de la recherche. Les frais de déplacements avancés par cinq intervenants sont encore à rembourser. L'ensemble atteindra environ **3000 euros** (2997 euros sont déjà payés).

L'AFDA participera également au financement du dîner de ce soir au Restaurant La Véla Plage. Le coût total, pour 105 personnes inscrites au dîner, est de 5775 euros. Mais le coût pour l'AFDA est moindre – **3225 euros** – car les adhérents ont versé une participation de 30 euros au repas.

Enfin, un chèque de **1000 euros** vient d'être remis à Paul Moulin, lauréat du prix de thèse.

Le coût total du colloque de Nice pour l'AFDA sera un peu supérieur **7300 euros** (contre 8000 euros pour le colloque de juin l'année dernière, à Toulouse).

L'essentiel des dépenses liées au colloque annuel est cependant pris en charge par les institutions niçoises : la Faculté de droit et le Centre d'études et de recherche en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal.

Nous tenons à adresser ici un remerciement tout particulier à Madame Alexandra Vitteaud, qui, au secrétariat de ce centre de recherche, a considérablement aidé à l'organisation de cette manifestation. Nice a pris en charge en particulier le dîner d'hier soir, organisé pour le printemps de la recherche, l'hébergement des intervenants et les déjeuners. Le coût estimé pour la totalité de ces dépenses s'élève aujourd'hui à **près de 20.000 euros**. Soit un total – Nice et AFDA – de **27.300 euros** pour la manifestation qui nous réunit ces trois jours.

Le rapport financier est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

III – Annonces diverses pour l'année 2024-2025

- Merci, d'abord, de veiller renouveler votre adhésion (en ligne : www.asso-afda.fr) pour la prochaine année 2024-2025 et merci aux centres de recherche qui nous soutiennent : nous n'avons pas d'autres ressources, votre soutien est incontournable.
- Les prochaines manifestations scientifiques porteront sur les thèmes suivants :
 - En fin d'année 2024, nous aurions voulu nous retrouver, pour inaugurer les travaux de l'AFDA à l'étranger que nous sommes résolu à développer, au Liban, à l'Université de Beyrouth, à l'invitation, notamment, de notre collègue Frédéric Rolin qui y exerce actuellement ses fonctions.
 - Si sa proposition a suscité l'enthousiasme, le contexte nous a contraints à faire évoluer le projet et à renoncer à nous déplacer.
 - Nous nous retrouverons à l'Université Lyon III pour une **journée d'étude co-organisée par l'AFDA, l'Université Lyon III et l'Université St Joseph de Beyrouth**,
 - Elle sera consacrée au **Littoral** (approches croisées de droit libanais et de droit français).
 - Sa date exacte vous sera prochainement communiquée (vraisemblablement : 29 nov. ou 6 déc. 2024).
 - En **juin 2025**, nous nous retrouverons à Brest, à l'invitation de notre collègue Mickaël Lavaine et ses équipes, pour un colloque annuel consacré au thème : **Droit administratif et science(s)**.

- La veille du colloque annuel, aura lieu le *printemps de la recherche*, qui sera consacré à une autre année : notre intention est d'encourager les jeunes chercheurs (hommes et femmes) à proposer des communications portant sur l'ensemble des éléments d'intérêt juridique de la période choisie : *jurisprudence, législation*, mais aussi *doctrine* et, notamment, écriture d'ouvrages de référence cette année là.

- Nous espérons de très nombreuses candidatures aux sélections qui rythmeront la prochaine année : prix de thèse, prix de mémoire (à l'automne) et printemps de la recherche. Outre la diversité géographique, nous espérons la parité des candidatures.

- Nous espérons vous retrouver très nombreux en décembre à Lyon puis en juin à Brest.

IV. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 17h15

La présidente de l'AFDA